

Enquete PUBLIC

De: Jean-Luc ANSOUD <jean-luc.ansoud@orange.fr>
Envoyé: mardi 21 octobre 2025 00:22
À: Enquete PUBLIC
Objet: Demande de changement de zone parcelle ZB280
Pièces jointes: IMG_0209.jpg; Courrier M MARTRAY du 28012002.pdf; Courrier M MARTRAY du 19082003.pdf

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur,

Comme évoqué lors de notre entretien du 20 Octobre courant à votre permanence, je vous adresse la présente demande en tant que co-propriétaire avec mon père Maurice ANSOUD de la parcelle ZB 280 , située à l'entrée nord du village de Sainte-Euphémie sur la RD 28. (cf photo jointe)

Lorsque des aménagements de sécurité de la RD 28 ont été décidés en 2002, Monsieur le Maire de l'époque , M Jean MARTRAY, a pris contact avec mes parents, propriétaires à cette date (cf courrier du 28 Janvier 2002 joint).L'objectif était de détacher une bande de terre de 3a 23ca en bordure de la route.

Sans réticence, mes parents se sont soumis sans rechigner à cette demande afin de répondre à l'intérêt général visant l'amélioration de la sécurité. Dans son courrier du 19 août 2003 (cf PJ), M le Maire a adressé ses vifs remerciements à mes parents pour avoir spontanément répondu à sa demande d'acquisition de cette bande de terre.

Lors du décès de ma mère en 2017, je suis devenu co-propriétaire avec mon père. Ce dernier m' a indiqué que M MARTRAY lui avait indiqué lors de l'acquisition de la bande de terrain, que notre parcelle ZB280 changerait de destination en prenant le caractère de constructible. M le MAIRE avait ajouté, que la parcelle jouxtant une zone urbanisée, il apparaissait naturel que ce changement de destination puisse être acté. Nous avons constaté que le nécessaire n'avait pas été fait.

Fort de ces messages de la part du premier magistrat de la commune, mes parents étaient confiants sur la concrétisation de ces affirmations. Ne résidant pas sur la commune de Sainte-Euphémie, ils n'ont pas pris soin de s'assurer du changement de destination de leur terrain. Mon père étant en Ehpad et vu le coût de l'établissement, la vente de cette parcelle , si cette dernière était passée comme cela avait été laissée entendre ou si elle devenait constructible, cela permettrait de faciliter matériellement la situation de mon père.

C'est pourquoi à ce jour, à l'occasion de la revue du PLU, nous vous remercions par avance de bien vouloir adresser notre demande de changement de destination d'agricole à constructible à M ALBAN afin qu'il l'intègre dans la dernière version du PLU.

Recevez, Monsieur, mes meilleures salutations

Jean-Luc ANSOUD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DE L'AIN

ARRONDISSEMENT
DE BOURG

MAIRIE DE
SAINTE-EUPHÉMIE



SAINTE-EUPHÉMIE
SAÔNE VALLÉE

Sainte-Euphémie, le 28 janvier 2002

Madame ANSOUD
Née CLUGNET Huguette
205 rue des Cerisiers
69730 GENAY

Nos réf. : JM/GP/2801

Madame,

Vous êtes co-proprétaire de la parcelle ZB 59 à l'entrée Sud du village de Sainte-Euphémie, cette parcelle est longée par la Route Départementale 28 empruntée quotidiennement par environ 7000 véhicules (légers et poids lourds).

La vitesse excessive de nombre d'entre eux est la cause principale de trop nombreux accidents qui mettent en péril les personnes et les biens.

La commune de Sainte-Euphémie et son Conseil Municipal soucieux de la sécurité, vont, en partenariat avec le Conseil Général et la Communauté de Communes Saône Vallée, réaliser des aménagements destinés à contraindre les automobilistes à restreindre leur vitesse.

La réalisation de ces aménagements nécessite l'acquisition par la commune d'une bande de terrain en bordure Ouest de votre parcelle (3 mètres de large sur 80 mètres de long environ).

Je suis certain que vous mesurez toute l'importance que revêt pour la commune de Sainte-Euphémie la réalisation rapide de ces aménagements de sécurité.

Je reprendrai contact avec vous dans les jours prochains.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le Maire,


Jean MARTRAY



MAIRIE DE
SAINT-EUPHÉMIE



Sainte Euphémie, le 19 août 2003

Mme Huguette ANSoud et Monsieur

205 rue des Cerisiers
69730 GENAY

Nos réf. : JM/GP/0819

Objet : Bornage.

Madame, Monsieur,

Par acte notarié en date du 22 janvier 2003, la commune de Sainte Euphémie a acquis une surface de 323 m² de la parcelle ZB 59 vous appartenant.

J'ai l'honneur de vous informer que les travaux de voirie doivent débuter le **1^{er} septembre 2003**.

Le cabinet de géomètres MARVIE BONNET réalisera le piquetage et le bornage à partir du 26 août 2003.

Par courrier séparé, je transmets ces mêmes informations à l'exploitant : M. Clugnet Michel.

La commune de Sainte Euphémie vous sait gré de votre bonne volonté manifestée au moment de l'achat, permettant aujourd'hui de réaliser ces travaux de voirie routière.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le Maire,

Jean MARTRAY



